



BROCHURE TECHNIQUE

CHAMPIONNATS NATIONAUX FSCF
BOULES

25 ET 26 JUIN 2022 – Châbons (38)

LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

UNE FÉDÉRATION AFFINITAIRE MULTIACTIVITÉ

Créée en 1898, La Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) développe et propose **des activités liées aux domaines sportifs, artistiques et culturels, des activités socio-éducatives ainsi que des actions de loisir pour tous.**

Forte de ses 218 200 licenciés et 1400 associations affiliées, la FSCF encourage l'accès à la pratique de ses activités sous toutes ses formes : **initiation, découverte, loisir et/ou compétition.**

Reconnue d'utilité publique, la FSCF est ouverte à tous sans distinction, dans le respect des idées, des possibilités et des particularités de chacun.

Elle **organise de nombreuses compétitions, manifestations et autres rencontres** toutes placées sous le signe de la convivialité et animées par la même ambition, celle du partage et de l'épanouissement dans la pratique de son activité.

Outre les activités qu'elle propose, la FSCF **favorise la formation des bénévoles et des professionnelles** (Brevets fédéraux, BAFA/BAFD, Brevets professionnels, Certificats de qualification, etc.), et développe ainsi depuis de nombreuses années un programme de formation ambitieux tant pour l'encadrement bénévole que professionnel.

LE PROJET ÉDUCATIF DE LA FSCF

La fédération défend un projet éducatif basé sur des valeurs universelles et humanistes. À travers ses différentes pratiques et actions qu'elle propose, la fédération vise à l'épanouissement harmonieux de la Personne dans toutes ses dimensions.

Dans cet esprit, la Fédération Sportive et Culturelle de France fonde ses objectifs éducatifs essentiellement sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, des responsabilités et de solidarité.

// CHIFFRES CLÉS

- 218 200 adhérents,
- 1 400 associations affiliées,
- une présence dans 82 départements métropolitains ainsi qu'en Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion et en Polynésie Française et dans 12 comités régionaux,
- 120 activités sportives, artistiques et culturelles,
- 40 compétitions ou rencontres nationales organisées chaque année,
- 75 500 journées de formation (toutes formations confondues hors formations professionnelles).



 Fédération Sportive et Culturelle de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

#FSCFexperience
www.fscf.asso.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL



La crise sanitaire sans précédent que nous avons traversée a démontré au-delà de tout doute, l'importance de la pratique d'une activité sportive, culturelle ou de loisir. Le confinement et l'isolement liés au respect des mesures sanitaires ont mis en lumière l'indispensable nécessité du lien social.

Après de longs mois durant lesquels notre mode de vie a été bouleversé et nos relations sociales mises entre parenthèses, le retour à une vie « normale » laisse entrevoir des jours meilleurs.

Les championnats nationaux de boules auxquels vous allez prendre part aujourd'hui sont la promesse d'une belle aventure dont je ne doute pas qu'ils seront animés par les valeurs de partage, de convivialité et d'ouverture aux autres, chères à notre institution.

Au nom du comité directeur, je félicite et remercie chaleureusement tous ceux qui ont participé à la préparation et à l'organisation de cet événement : le comité d'organisation, les bénévoles et les membres des commissions nationales.

J'adresse ma reconnaissance aux partenaires publics ou privés pour leur accompagnement et aux adhérents pour leur participation.

Que la fête soit belle !

Christian Babonneau

LE MOT DE LA PRESIDENTE DE L'UNION CHABONNAISE



Bienvenue à tous,

En 1910 à sa création, l'Union Châbonnaise ne comptait qu'une trentaine de gymnastes masculins et musiciens.

Affiliée depuis toujours à la Fédération Sportive et Culturelle de France, notre vieille dame se porte plutôt bien. Elle aligne dans ses rangs quelques 280 personnes réparties au sein de 6 sections : gymnastique féminine, éveil, renforcement musculaire, zumba, basket vétérans et naturellement, boule lyonnaise.

Si ses activités principales sont sportives et attachées à la santé du corps avec l'adhésion au Form+ du sport santé, sa raison d'être l'oblige à ne pas délaisser la culture de l'esprit.

S'appuyer sur des artistes locaux ou de proximité est sans doute une manière de créer un lien avec un public non averti. Se connecter au réseau local existant est tout aussi important. Ce sont les deux axes principaux de notre projet culturel.

Chacun de nos licenciés se joint à moi pour souhaiter la bienvenue aux compétiteurs, arbitres et responsables de la commission nationale et leur assurer que tout sera mis en œuvre pour que ces journées soient une pleine réussite.

Nous aurons à cœur de vous faire partager l'esprit convivial qui anime notre association.

Excellent championnat à tous.

Annie DHIEN, présidente

1) REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

PREAMBULE

Le présent règlement des événements sportifs et culturels (RESC) vient en application :

- du Règlement général des activités (RGA)
- du Règlement spécifique de l'activité (RSA) Boules.

La participation à la manifestation implique la pleine adhésion à l'ensemble de ces derniers, qui sont accessibles sur le site internet de la fédération :

<https://www.fscf.asso.fr/reglements-et-textes-officiels>

ARTICLE 1

Les championnats nationaux ont lieu fin juin, à la date réservée aux affinitaires, date attribuée par la fédération française de Sport boules (FFSB), délégataire.
Le championnat « vétérans » se déroule de préférence en semaine.

ARTICLE 2

En cas de surnombre d'équipes pré-inscrites aux différents championnats, une phase qualificative est organisée au sein des comités départementaux, en poules constituées par tirage au sort. Chaque poule qualifie deux équipes pour la suite de la compétition qui prend la forme de rencontres à élimination directe.

ARTICLE 3

Toutes les parties de poule de barrage, de 1/8ème, de ¼ de finale et de ½ finale, en quadrettes, se jouent en 13 points ou limitées à 2h. Seules les finales du dimanche après-midi se jouent en 13 points ou 2h30.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une mène supplémentaire dite « à but non annulable et non perdable » est jouée pour départager les deux équipes.

Ces poules sont formées par voie de tirage au sort. Dans la mesure du possible, elles comprennent des équipes appartenant à des comités différents.

Sauf obligation, les équipes d'une même association ou comité ne sont jamais opposées lors des parties de poules.

Pour la catégorie « Féminines » jouées en doublettes, le temps de jeu est limité à 01h30 ou 13 points, dans toutes les phases jusqu'en demi-finale. En finale le temps de jeu est porté à 02h00 ou 13 points.

ARTICLE 4

Avant le début de la compétition, chaque chef d'équipe devra se présenter au secrétariat muni des licences pour retirer sa fiche de compétition.
Les horaires seront transmis avec le dossier des équipes qualifiées.

ARTICLE 5

Tous les détails relatifs à l'organisation des championnats nationaux sont réglés par la commission nationale Boules, conformément aux directives de la FSCF et avec l'aide de l'association organisatrice.

ARTICLE 6 - IMPREVUS

A titre exceptionnel, et en dérogation aux règlements existants, la commission nationale peut régler tout cas urgent se présentant le jour même ou à l'approche immédiate de la compétition qui nécessiterait un ajustement des dits règlements en raison d'événements imprévus (impraticabilité des installations obligeant à un changement de lieu, consignes des pouvoirs publics locaux, conditions locales d'organisation justifiant une adaptation du temps de jeu ou des horaires, etc.).

Ces dérogations exceptionnelles ne peuvent toutefois être mises en œuvre qu'en accord avec le délégué du comité directeur chargé de l'activité (ou tout membre du comité directeur présent, en cas d'absence du délégué). Si nécessaire, ces derniers peuvent solliciter l'avis du vice-président de la coordination concernée.

N.B. : Pour des raisons de lisibilité, l'écriture inclusive n'a pas été utilisée. Il n'en demeure pas moins que l'ensemble des fonctions évoquées dans le présent règlement relève d'une totale parité.

2) LETTRE AUX EQUIPES

Châbons, le 5 mai 2022

Destinataires :
Equipes qualifiées pour les
championnats nationaux FSCF 2022
de boules lyonnaises

Objet : Championnats nationaux FSCF 2022 de boules lyonnaises

Cher(e) ami(e),

Vous êtes qualifiés avec votre équipe pour participer aux championnats nationaux FSCF de boules lyonnaises qui auront lieu les 25 et 26 juin pour les catégories féminines, 4^{ème} et 3^{ème} division, au boulodrome de Châbons (voir plan d'accès ci-après), organisés par l'Union Châbonnaise et avec l'aide et l'appui des membres de la commission nationale boules.

Nous vous adressons toutes nos félicitations pour cette qualification et vous donnons quelques renseignements utiles à la préparation de votre déplacement.

- 1. Un bureau d'accueil** se tiendra à la salle « Post'Halles » au feu, route de Grenoble, le vendredi 24 juin de 17h à 19h.
Tel. : 06 87 60 19 54 ou 06 43 96 59 16
- 2. La compétition se déroulera**
 - au boulodrome de la mairie rue de l'église le samedi
 - au boulodrome Place de l'église, 38690 Châbons, le dimanche
 - Se présenter au secrétariat place de la mairie dès votre arrivée pour retirer votre fiche de compétition et déposer les licences des joueurs qui composent votre équipe.

Les parties débiteront à :

- 7h30 le samedi 25 juin pour les 3^{ème} et 4^{ème} division
- 10h le samedi 25 juin pour les féminines

Les horaires des féminines pourront être modifiés selon le nombre d'équipes engagées. Les équipes seront prévenues après le tirage effectué semaine 25.

Conformément à l'article 3 du règlement championnats fédéraux,

- En quadrettes toutes les parties de poule, de barrage, de 1/8^{ème} et de 1/4 finale, se jouent en 13 points ou limitées à 2h00. La compétition se déroule ensuite : 1/2 finale et finale en 13 points ou limitées à 2h30.
- En doublettes, les parties de poules, de barrage, 1/4 de finale, se déroulent en 13 points ou limitées à 1h30. La compétition se déroule ensuite (1/2 finale et finale) en 13 points ou limitées à 2h00.

Nous vous rappelons : le changement permanent entre deux mènes est autorisé (pour les doublettes composées de 3 joueuses et pour les quadrettes de 5 joueurs).

RESTAURATION //

Les repas du soir du vendredi 24 juin et samedi 25 juin seront libres et laissés à l'appréciation de chacun. Les organisateurs restent à votre disposition pour vous renseigner.

Les repas du midi le samedi 25 juin et du dimanche 26 juin seront pris sur place, dans la salle polyvalente. Ils comprendront :

- Entrée, plat garni, fromage, dessert, vin à discrétion et café
- Tarif : 17,00 €

Les repas du dimanche 26 juin seront pris en charge financièrement par la commission nationale boules, uniquement pour les équipes qualifiées. Les repas devront impérativement être retenus à l'aide de la fiche « réservation repas » jointe au dossier et retournée à l'adresse ci-dessous.

Des accompagnateurs seront admis moyennant une participation de 17,00 €. Les repas devront impérativement être retenus à l'aide de la même fiche de réservation repas que celle des joueurs, jointe au dossier et retournée, accompagnée du chèque à l'adresse suivante :

**Madame Annie DHIEN
2 Chemin de Brandoulin
38690 Châbons**

Règlement impératif par chèque à l'ordre de : UNION CHABONNAISE

Réponse limite 12 juin 2022. Au-delà de cette date, aucun repas ne pourra être assuré.
ATTENTION, ne pas attendre la date limite pour vos réservations.

HEBERGEMENT //

Pour la réservation de votre hébergement, il vous incombe de contacter rapidement un hôtel et de réserver vos chambres dès connaissance de votre qualification. Nous vous joignons une liste indicative avec les distances du lieu de compétition. Tout comme pour les repas, ne tardez pas.

INFORMATIONS GENERALES //

Tenue minimum obligatoire requise : une chemise, polo ou autre identique.

Les équipes qui ne rempliraient pas cette disposition seraient éliminées sans pouvoir prétendre à un quelconque dédommagement.

D'autre part : toute équipe devra se présenter obligatoirement dans la formation avec laquelle elle s'est qualifiée. Le 5^{ème} joueur (pour les quadrettes) et 3^{ème} joueuse (pour les doublettes) pourra être utilisé (ce n'est pas une obligation), mais il devra figurer sur la fiche de composition de son équipe.

Cas de remplacement d'un joueur : un certificat médical sera exigé, le joueur absent devra être remplacé par un joueur de la même association (voir article 5 des dispositions générales du règlement 2014).

Dans l'attente de vous retrouver bientôt et vous souhaitant bonne chance par avance, nous vous prions de croire, cher(e) ami(e), à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs et ma sincère amitié.

La commission nationale boules et le
comité d'organisation

3) PROGRAMME

// INFORMATIONS

Dates et lieux Samedi 25 juin : Boulodrome de la Mairie
 Dimanche 26 juin : Boulodrome de l'Eglise
 38690 Châbons

// PROGRAMME – HORAIRES

Vendredi 24 juin

17h/19h Permanence, accueil salle « Post'Halles », route de Grenoble au feu

Samedi 25 juin

7h00 Permanence, accueil et contrôle des licences, distribution des fiches de jeux
7h30 Début de la compétition : catégories 3^{ème} et 4^{ème} divisions
10h00 Début de la compétition : catégorie féminines
14h00 Partie de barrages 3 et 4, suite des poules féminines, puis 1/8 et 1/4 de finales
14h00 Un tournoi complémentaire 3-4D sera organisé, basé sur le système Aurard

Dimanche 26 juin

9h00 Demi-finales 3^{ème} et 4^{ème} divisions
9h30 Demi-finales féminines
14h15 Cérémonie officielle de présentation des équipes finales en présence des
 personnalités
14h30 Finales pour toutes les catégories
17h30 Annonce du palmarès, remise de récompenses et apéritif d'honneur

5) LISTE DES HÔTELS

Cette liste n'est qu'indicative et n'engage pas l'organisateur.

HÔTELS RESTAURANTS A PROXIMITÉ		
6 km -7 min	HÔTEL RESTAURANT PASCAL (avec restaurant) 70 Rue Carnot, 38 730 VIRIEU SUR BOURBRE	Tél : 04 74 88 20 79 http://www.hotelpascal.com
7 km - 8 min	LA GUINGUETTE (chambre d'hôtes avec restaurant) 170 Place de la Guinguette 38 730 PANISSAGE	Tél : 04 74 88 27 43 www.giteisere.com/restaurant-la-guinguette-isere-38
12 km -12 min	BEAU RIVAGE (restaurant à proximité) 115 Rue Principale, 38 850 CHARAVINES	Tél : 04 76 05 81 58 www.beau-rivage-charavines.com
12 km -12 min	HOSTELLERIE DU LAC BLEU (avec restaurant) 10 Rue Principale, 38 850 CHARAVINES	Tél : 04 76 06 60 48 www.lacbleu.net
12 km -12 min	LA FAMILLE DU CHEMINOT (appartement, studio) 15, rue de la Mairie 38 850 CHARAVINES	Tél: 01 40 38 12 38 www.paysvoironnais.info/la-famille-du-cheminot-situe-a-charavines-maison-familiale-de-vacances.html#media
14 km -15 min	LE PONT DE CHAMP (avec restaurant) 40 Pont de Champ 38140 BEAUCROISSANT	Tél : 04 76 65 22 10 http://www.hotel-restaurant-voiron.fr
15 km -16 min	Le Tilleul (chambre d'hôtes) 31 Chemin Puy Caillot 38110 MONTAGNIEU	Tél: 09 51 97 68 96 https://www.chambres-hotes.fr/chambres-hotes_le-tilleul_montagnieu_h1903595.htm
16 km -19 min	Gîte Le CENTAURE (restauration possible) 100 Chemin des Agnelées, 38140 RÉAUMONT	Tél : 04 76 65 26 89 http://le-centaure.fr/index.html
19 km -25 min	HÔTEL DE L'EUROPE (avec restaurant) 20 Rue de la République, 38260 LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ	Tél : 04 74 20 53 10 http://hoteleurope-csa.fr/topic/index.html
20 km -25 min	BEST WESTERN HOTEL (avec restaurant) 4, Rue Alphonse Bouffard Roupe 38 500 VOIRON	Tél : 04 76 06 47 47 https://www.bestwestern.fr/fr/hotel-Voiron-Best-Western-Palladior-Voiron-93656
21 km -25 min	Hôtel, logis LA CHAUMIERE (petite restauration) Rue de la Chaumière 38 500 VOIRON	Tél : 04 76 05 16 24 https://www.logishotels.com/fr/hotel/hotel-la-chaumiere-498
22 km -30 min	HÔTEL KYRIAD (avec restaurant) 72 Cours Becquart Castelbon 38 500 VOIRON	Tél : 04 76 65 90 00 http://www.kyriad-voiron-chartreuse.fr
25 km -25 min	HÔTEL 1ÈRE CLASSE (pas de restaurant) 146 Rue des Étangs, 38430 MOIRANS	Tél : 04 76 35 68 33 https://www.premiereclasse.com/fr/hotels/premiere-classe-grenoble-nord-moirans
25 km -25 min	FASTHÔTEL (avec restaurant) 230 Rue de l'Eygala, 38430 MOIRANS	Tél : 04 76 50 43 43 https://www.fasthotel.com/rhone-alpes/hotel-grenoble-moirans
28 km - 25 min	HÔTEL IBIS BUDGET (pas de restaurant) Chemin des Mariniers, 38340 VOREPPE	Tél: 08 92 68 31 66 http://www.ibis.com/fr/hotel-2545-ibis-budget-grenoble-voreppe/index.shtml#rooms

QUESTIONNAIRE SPORTIF

A compléter et à retourner impérativement **avant le samedi 12 juin 2022**, à Monsieur Gilles GALLIEN : 134, route de Meyrin – 38630 CORBELIN – Tél : 06 65 75 42 80.
Le règlement des frais d'engagement sera à envoyer à réception d'une facture du service comptabilité FSCF.

// RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Association :

Comité départemental FSCF :

Catégorie : Vétéran Nationale 3^{ème} division
 4^{ème} division Féminine

// ENGAGEMENTS SPORTIFS

Nom - Prénom	N° licence

Toute correspondance relative à ce déplacement doit être adressée au chef d'équipe.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel :

Mail :

ATTENTION, la tenue doit être uniforme pour les joueurs d'une même équipe, avec au minimum un haut identique (polo, chemise) Les équipes qui ne rempliraient pas ces conditions seraient éliminées dès la 1^{ère} partie et ne pourraient prétendre à un dédommagement quel qu'il soit.

Fait à _____ , le _____

Signature :

RESERVATION REPAS

A compléter et à retourner impérativement **avant le samedi 12 juin 2022**, à Madame Annie DHIEU :
2 chemin de Brandoulin – 38690 CHÂBONS – Tél : 06 87 60 19 54

// RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Association :

Comité départemental FSCF :

Catégorie : Vétéran Nationale 3^{ème} division

4^{ème} division Féminine

Nom et prénom du chef d'équipe :

Expéditeur :

Tel :

Mail :

// REPAS

Samedi 27 juin // déjeuner	Nombre	Prix unitaire	Total
Repas joueurs		17 €	
Repas accompagnateurs		17 €	
Dimanche 28 juin // déjeuner			
Repas joueurs (pour les équipes qualifiées, repas pris en charge par la commission nationale)			
Repas accompagnateurs		17 €	
TOTAL			

Numéro du chèque joint* :

**Règlement par chèque (bancaire ou postal) libellé à l'ordre de l'UNION CHABONAISE à joindre avec la réservation*

Fait à _____ , le _____

Signature du responsable :

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !



Fédération Sportive et Culturelle de France ■ 22 rue Oberkampf ■ 75011 Paris
T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65 ■ fscf@fscf.asso.fr ■ www.fscf.asso.fr